

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD94

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 26

Après le mot :

« dispose »,

rédigier ainsi la fin du premier alinéa :

« d'une copie de l'annexe mentionnée à l'article 24 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.